



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - ANNEE 2026

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus.

NB : La CCVBA ne comprenant pas de commune supérieure à 3 500 habitants, le conseil communautaire n'a pas obligation de débattre des orientations budgétaires.

Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes.

Pour les collectivités ayant adopté le référentiel M57, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget (L.5217-10-4 du CGCT).

Le rapport sur les orientations budgétaires présente (article L2312-1 du CGCT, par renvoi de l'article L5211-36) :

- les orientations générales du budget
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle, exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Les objectifs du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) sont :

- De discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- D'informer sur la situation financière.

Ce rapport du débat d'orientations budgétaires est transmis au représentant de l'Etat et aux communes membres.

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1. DISPOSITIONS LEGISLATIVES POUR 2026

Après l'échec de la commission mixte paritaire (CMP) et l'impossibilité d'achever l'examen du budget avant le 31 décembre, la loi de finances pour 2026 n'a pas pu être adoptée par les parlementaires.

Une nouvelle loi spéciale a donc été votée, dans l'objectif d'assurer provisoirement la continuité de l'Etat et permettre de faire la transition entre 2025 et 2026 en empêchant la paralysie budgétaire.

Les débats et discussions sur le projet de loi de finances pour 2026, ont repris début janvier dernier, pouvant espérer un vote d'ici fin janvier.

Les dispositions exposées ci-dessous sont issues du projet de loi de finances pour 2026 et s'appliqueront sous réserve de son vote :

➤ **Ecrêtement de la dynamique de TVA en 2026**

Pour compenser la perte de recettes fiscales de la Taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la collectivité perçoit une compensation comprenant notamment une fraction de la TVA calculée au niveau national.

En 2025, la fraction de TVA a été gelée à celle de 2024.

A compter de 2026, la fraction de TVA serait calculée sur la TVA nationale définitive n-1 et minorée du taux d'inflation. Cependant, en cas de baisse, le versement ne pourra pas être inférieur à celui de l'année précédente.

Fraction de TVA - CVAE		Fraction de TVA - THRP	
Montant socle (moyenne quadriennale 2020 à 2023)	Part dynamique TVA (2025)	Socle (produit THRP 2020)	Part dynamique TVA (2024 et 2025)
502 405 €	43 765 €	1 668 674 €	214 276 €

➤ **Modification des modalités d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

- **Suppression de l'éligibilité au FCTVA des dépenses de fonctionnement**

- ✓ Entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux
- ✓ Fourniture de prestations relevant de l'informatique en nuage

Sur la base des comptes 2025 (estimés) de la CCVBA, cette perte de recettes est estimée à 133 716€.

- **Modification de la date de versement du FCTVA**

Pour les groupements de communes, les versements du FCTVA seront effectués l'année suivant la dépense d'investissement (au lieu d'en année "n" actuellement). Cela amènera une année blanche de recette de FCTVA, qui aura pour conséquence une insuffisance de trésorerie en 2026.

➤ **Dotations de l'Etat**

- **Dotation globale de fonctionnement (DGF) :**

Stabilité de l'enveloppe globale, après 3 années de hausse.

Pour rappel, en 2025, l'enveloppe de DGF avait augmenté de 150 millions d'euros par-rapport à N-1.

- **Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)**

La baisse globale du FDPTP pourrait être de -23%. En 2025, la baisse était de -21%.

Pour rappel, montant 2024 = 5 988 € / montant 2025 = 3 873 €

- **Dotations aux investissements**

Création du Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT), fusionnant DETR, DSIL (et DPV), avec réduction de l'enveloppe de 200 millions € par-rapport à 2025

Fonds Vert : baisse de 500 millions € (passerait de 1,15 à 0,65 milliards €)

- **Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO)**

Le DILICO instauré en 2025 pour faire contribuer les collectivités à l'effort national de redressement des finances publiques, sera reconduit en 2026 avec un montant global doublé à 2 milliards d'euros, réparti entre les communes, les EPCI à fiscalité propre, les départements et les régions.

En 2026, pour les EPCI, le montant passe de 250 millions d'euros à 500 millions d'euros. Le nombre de contributeur passerait donc de 141 à 507 EPCI.

L'éligibilité et le montant des contributions des intercommunalités au DILICO sont fondés sur un indice synthétique constitué du potentiel fiscal par habitant et du revenu par habitant.

Pour rappel, en 2025, la CCVBA n'était pas éligible et contributrice au DILICO.

En octobre dernier, l'association « Intercommunalités de France » a publié des estimations de données qui montre que la CCVBA ne serait pas contributrice au DILICO en 2026.

➤ **Compensation de fiscalité**

- **Réduction de la compensation de la baisse des valeurs locatives des établissements industriels**

Les valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) ont été réduite de moitié, dans le cadre des réformes Macron portant sur les impôts de production. Jusqu'ici, l'Etat compensait le manque à gagner pour les collectivités à travers une compensation dynamique. A compter de 2026, la compensation versée par l'Etat serait réduite de 25%.

Montants de la compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE
des locaux industriels pour la CCVBA :

	2024	2025	Prévisions 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	23 833 €	25 001 €	-25% = 18 751 €
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	289 625 €	297 522 €	-25% = 223 141€
			Soit une perte de 80 631 €

➤ **Valorisation de la prestation de service unique pour les gestionnaires de crèches**

Issue de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2026, du 30 décembre 2025

- Revalorisation de 2%, de manière rétroactive à l'ensemble de l'année 2025
- Face au constat d'augmentation des coûts de fonctionnement supportée par les gestionnaires de crèches et à une pénurie de professionnels de la petite enfance.

Cette revalorisation doit permettre de renforcer les moyens des établissements d'accueil du jeune enfant et de soutenir les collectivités dans leurs nouvelles compétences d'autorités organisatrices de l'accueil des jeunes enfants.

1.2. AUTRES DISPOSITIONS POUR 2026

➤ **Revalorisation annuelle des bases fiscales (hors locaux professionnels)**

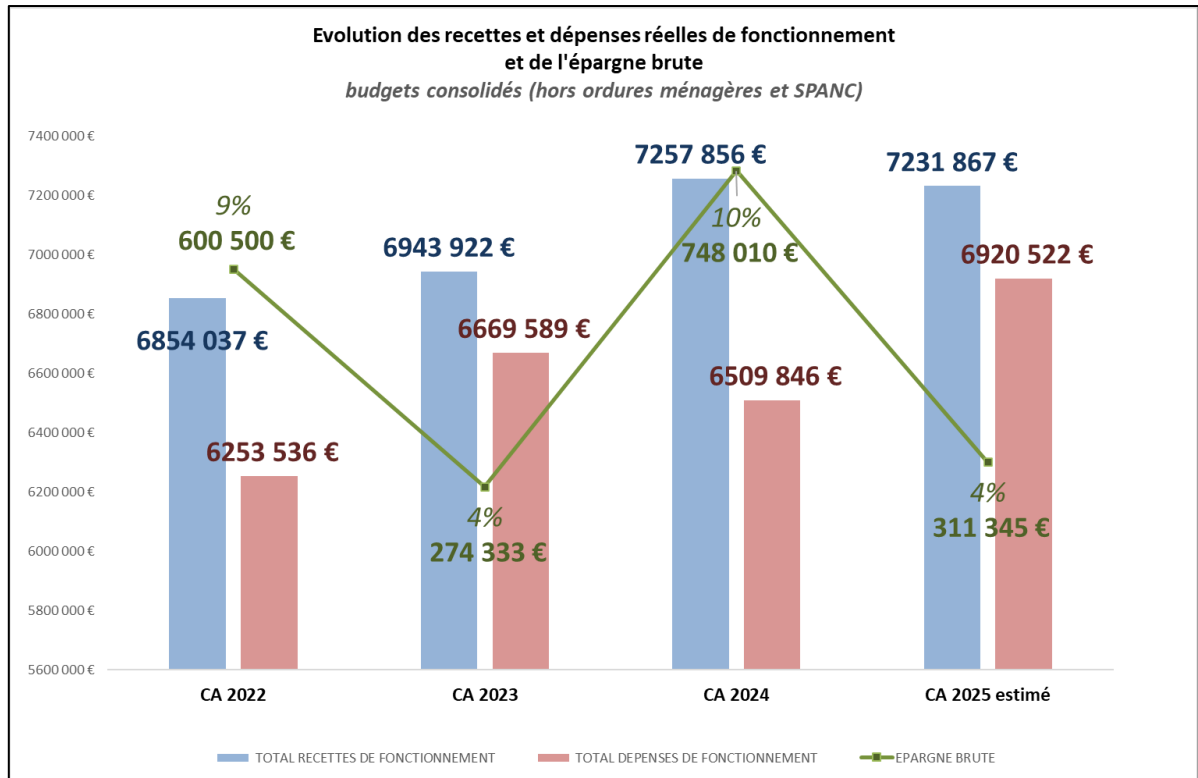
Le coefficient sera de 0,8% pour 2026 (contre 1,7 % en 2025).

Cette revalorisation est calculée par rapport à l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre précédent.

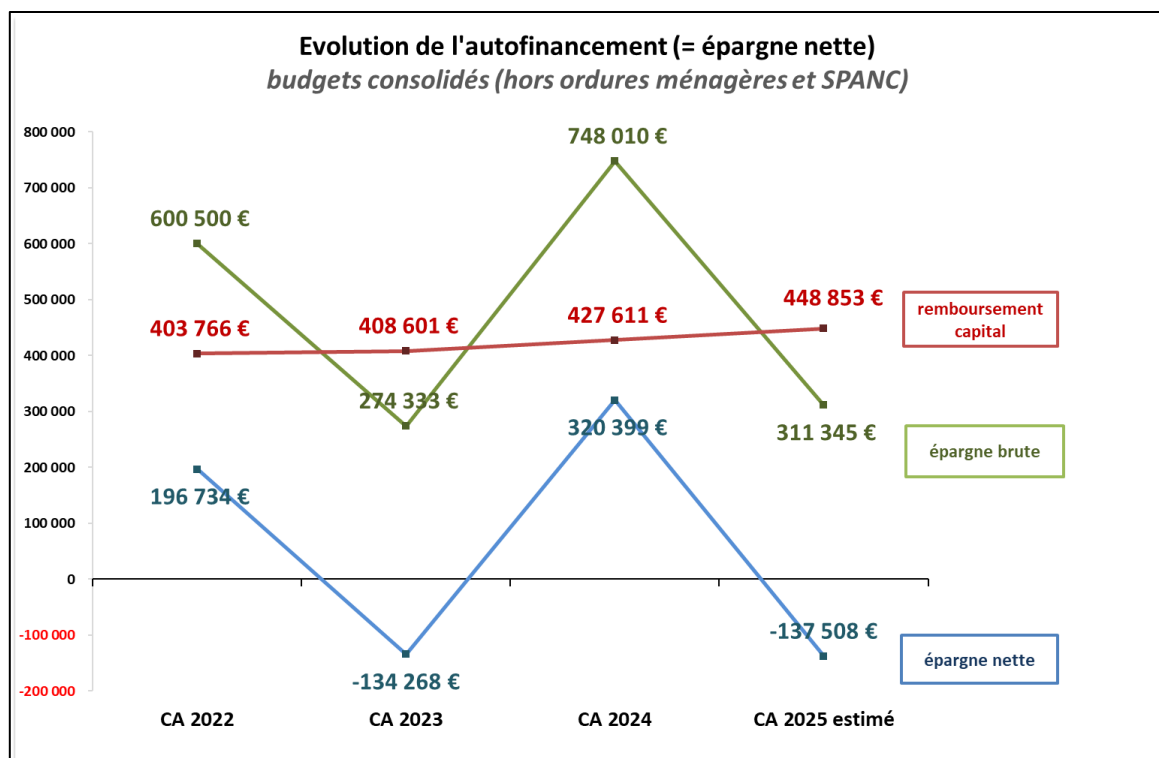
II. SITUATION ET ELEMENTS FINANCIERS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

2.1 STRUCTURE ET EVOLUTION RETROSPECTIVE

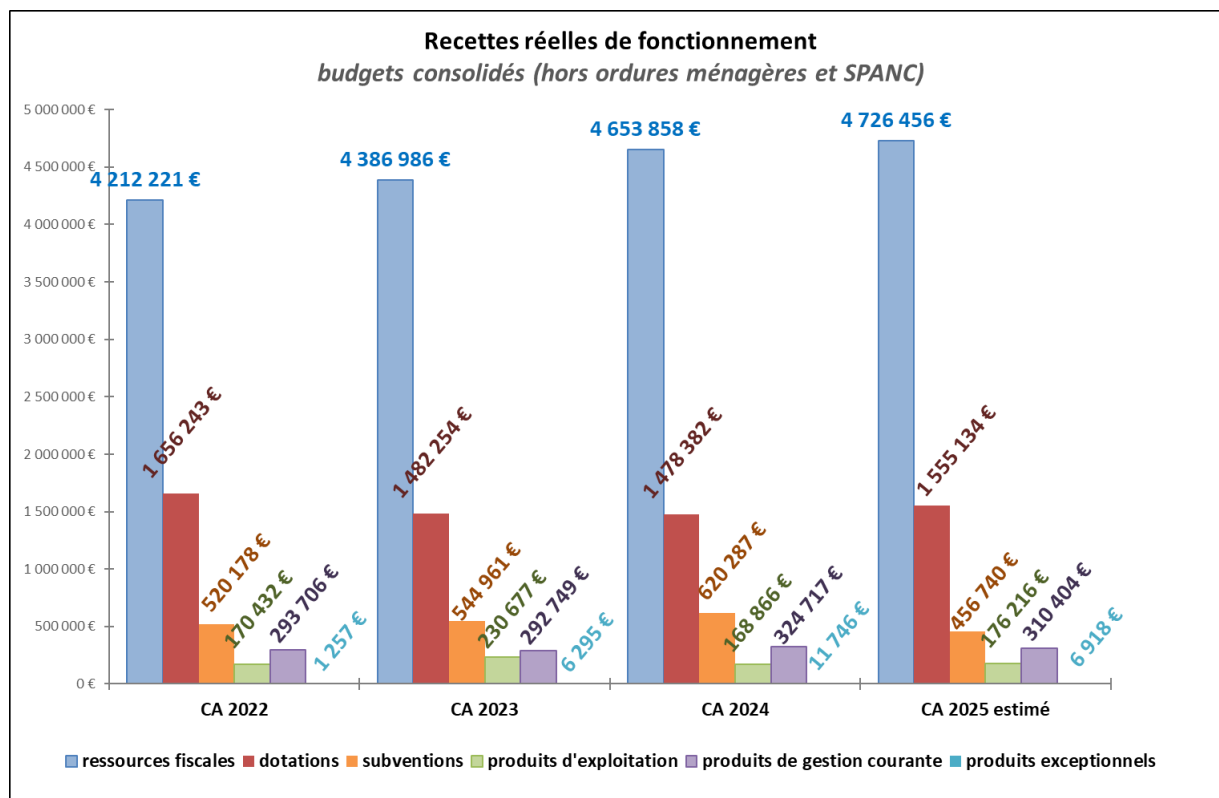
2.1.1 Epargne brute



2.1.2 Epargne nette

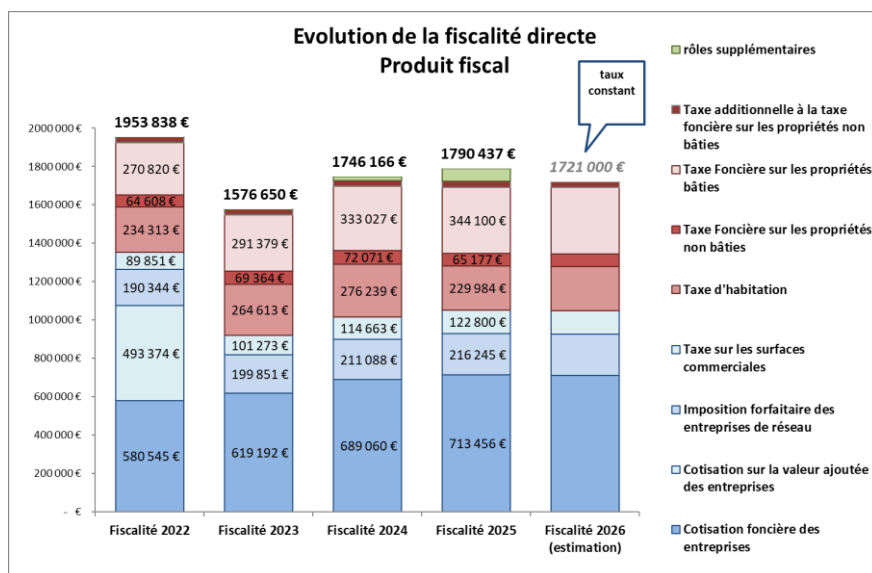


2.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT



2.2.1 Ressources fiscales

➤ Fiscalité directe



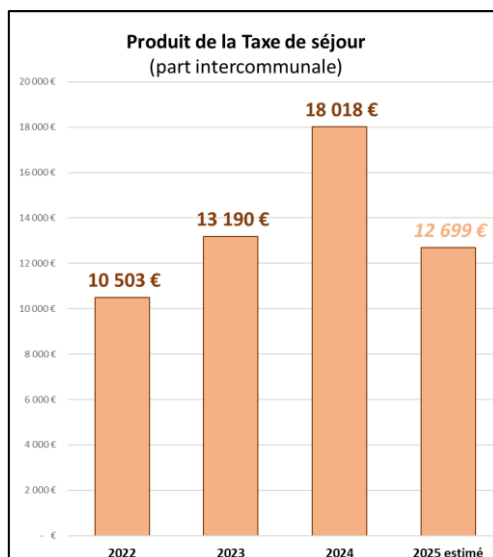
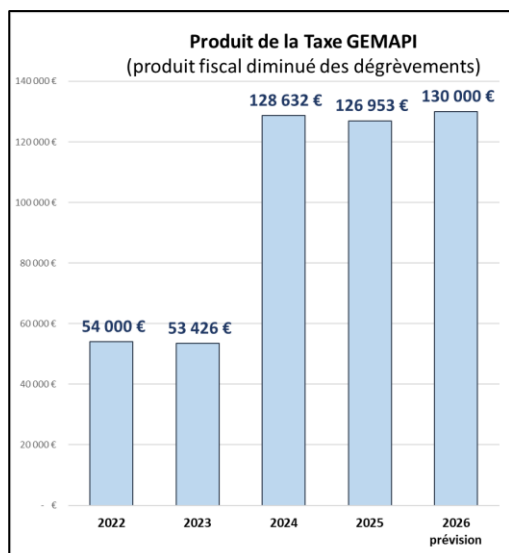
➤ Fiscalité reversée 2025

- Attributions de compensations versées par les communes membres concernées = 247 494 €
- Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) = 106 797 €
- Reversement sur paris hippiques = 1 472 €

➤ Fraction de TVA 2025

- Compensation de la perte de la Taxe d'habitation sur les résidences principales = 1 882 950 €
- Compensation de la perte de la Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) = 546 170 €
- Et régularisation des fractions de TVA n-1 = 6 335 €

➤ Taxes locales



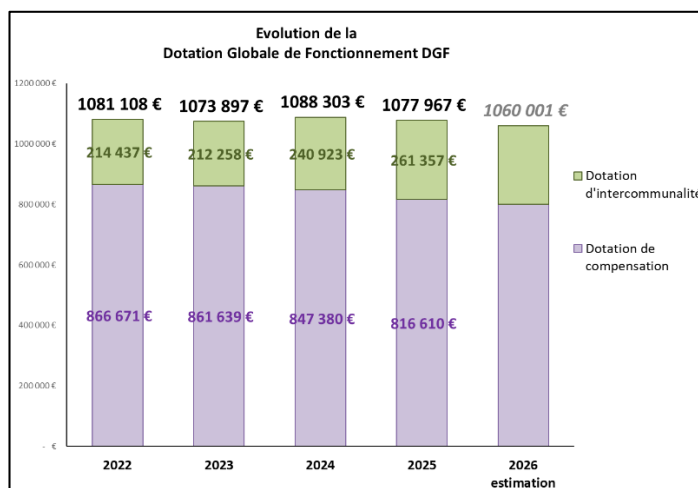
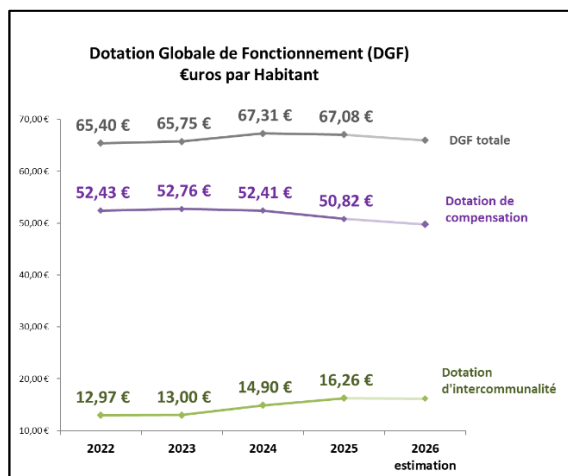
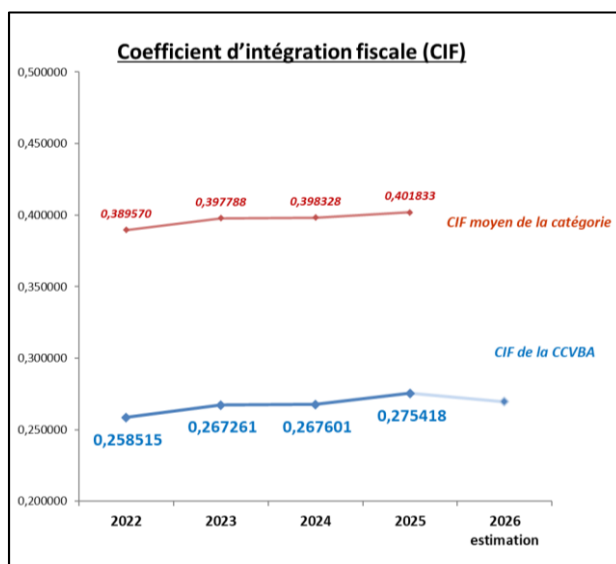
2.2.2 Dotations :

➤ Dotation Globale de Fonctionnement (dotations d'intercommunalité et de compensation) :

Coefficient d'intégration

fiscale – CIF (rappel) :

Le CIF permet de mesurer le poids de la fiscalité du groupement par rapport à la fiscalité levée sur l'ensemble de son périmètre. Il révèle l'importance des charges transférées à la communauté et donc celle du montant de fiscalité nécessaire à leur financement.



➤ **Allocations compensatrices de fiscalité, versées par l'Etat :**

En 2025 = 350 699 €, dont notamment :

- Compensation de la réduction 50% des établissements industriels (taxe foncière bâtie et cotisation foncière des entreprises CFE) = 322 523 €
En 2026, cette compensation sera diminuée de 25%.
- Compensation de la base minimum de cotisation foncière des entreprises CFE = 22 918 €
- Attribution du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle = 3 873 € (baisse de - 35% par-rapport à 2024)

➤ **Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sur les dépenses de fonctionnement éligibles**

En 2025 = 126 037 €

A compter de 2026, le projet de loi de finances prévoit la suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement.

2.2.3 Subventions de fonctionnement perçues, en 2025 :

➤ **Petite enfance**

Prestations de services CAF et MSA, bonus territorial CAF, Grandir en milieu rural MSA = 334 562 €

➤ **Postes de chargés de mission**

Animateur Santé (32 000 € de l'Agence Régionale de Santé), chef de projet Petites Villes de Demain (3 607 €)

➤ **Voirie d'intérêt communautaire**

Aide départementale à la voirie communale = 57 000 €

➤ **Animations de la PTRE (plateforme territoriale de rénovation énergétique) = 9 641 € (solde 2024)**

➤ **Charte des aînées de la MSA = 13 672 €**

➤ **Centre de santé (Caisse primaire d'assurance maladie CPAM) = 8 798 €**

2.2.4 Produits d'exploitation en 2025

Consultations médicales du centre de santé (Saint Calais et Bessé-sur-Braye) = 87 258 €

Occupations de bureaux du Cowork (Bessé-sur-Braye) = 3 741 €

Facturations aux familles pour le multi-accueil Le Jardin des Sens (Vibraye) = 47 531 €

Base de loisirs (activités sportives, camping, buvette) = 15 992 €

Utilisation de la piste d'athlétisme (Saint Calais) = 5 062 €

Remboursement divers = 16 381 €

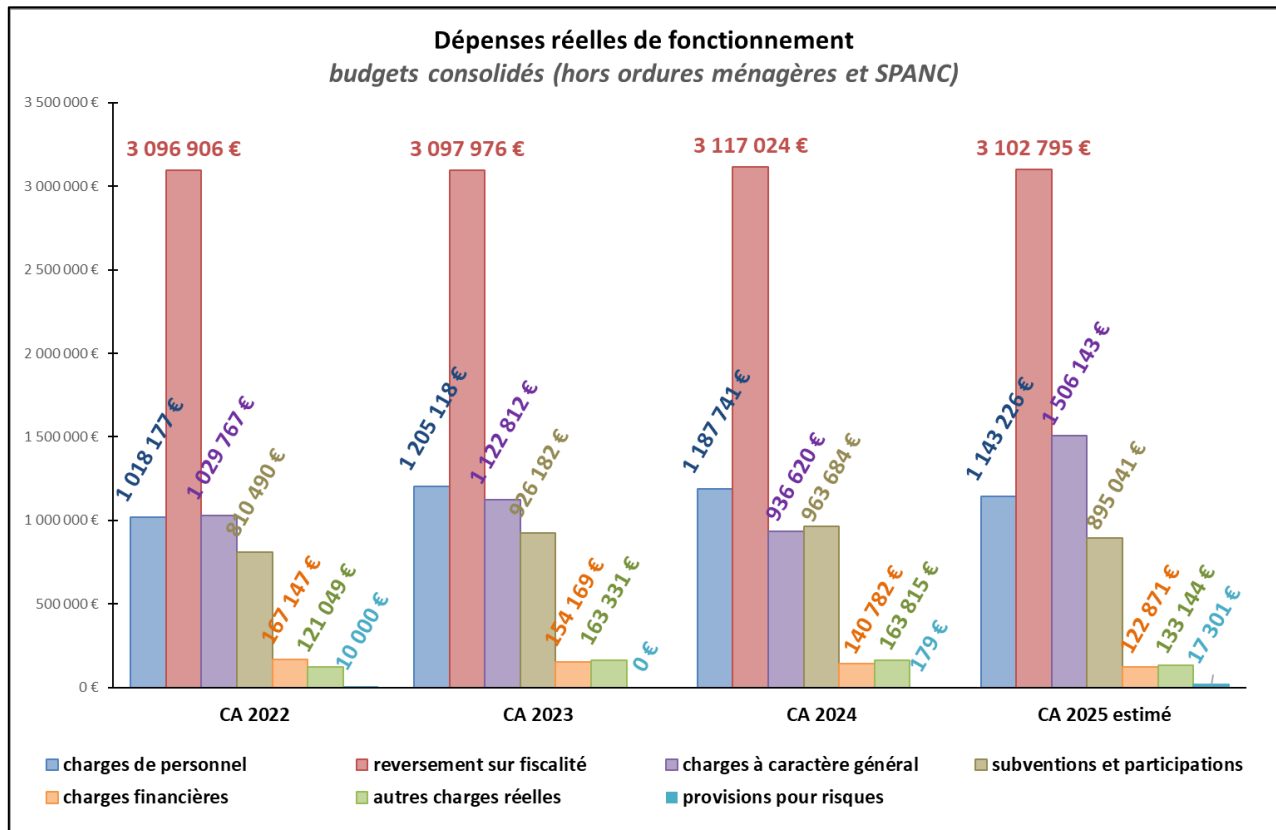
2.2.5 Produits de gestion courante

Revenus des immeubles en 2025 : loyers des maisons de santé (106 823 €), bâtiments industriels (143 489 €), logements sociaux (21 166 €), Musée Dollon (8 025 €), Guinguette (1 000 €)

Indemnités d'assurance suite sinistre = 14 627 €

Versement Autorité organisatrice de la mobilité (produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre) = 11 746 €

2.3 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



2.3.1 Charges de personnel

Rémunération du personnel diminuée des remboursements sur rémunération (indemnités journalières, remboursement des communes membres...)

2.3.2 Reversements sur fiscalité

Attributions de compensations versées aux communes membres concernées 2025 = 2 790 298 €

Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (suite à la réforme fiscale de 2010) = 269 527 €

Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) 2025 = 38 106 €

Dégrèvement de fiscalité = 3 594 €

2.3.3 Charges à caractère général

Augmentation de +569 523 € de 2024 à 2025 :

- ✓ Travaux de voirie : programme 2024 financé en 2025 (274 456 €) + programme 2025 (433 060 €)
- ✓ Frais de nettoyage de locaux, réalisé en prestations de service + 31 385 €
- ✓ Prestations d'accompagnement des maisons d'assistants maternels MAM, pour 16 744 € en 2025. Projet subventionné par l'Etat et la CNAF (dans le cadre de l'appel à projet), le reste à charge est co-financé par la CCVBA et les communes engagées.
- ✓ Remboursement aux SCM médicales, des charges liées aux locaux inoccupés des maisons de santé de Saint Calais et Vibraye +12 295 €

2.3.4 Subventions et participations :

➤ **Contributions versées aux syndicats** 2025 = 432 879 €

(hors SYVALORM, car financé par la redevance OM)

Syndicat des Vallées de la Braye et de l'Anille (école de musique) = 260 000€

Syndicats GEMAPI = 99 185 €

Pays du Perche Sarthois = 67 226 € (dont 18 468 € pour le SCOT)

Sarthe numérique = 6 467 €

➤ **Subventions aux associations** 2025 = 156 632 €

dont 5 associations sous convention d'objectifs et/ou de partenariat :

- Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille = 85 500 € (dissout en 2025)
- Anille Braye Omnisport Intercommunal = 33 000 €
- Musiques Magiques = 6 301 €
- Compagnie du Chemin de Fer de Semur en Vallon (Muséotrain) = 6 000 €
- Mission Locale Sarthe Nord = 16 731 €

➤ **Contribution au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)** 2025 = 305 530 €

2.3.5 Charges financières

Intérêt des emprunts

2.3.6 Autres charges réelles

Indemnités et charges patronales des élus, en 2025 = 102 909 €

Redevances des logiciels informatiques, en 2025 = 16 069 €

Contributions aux classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire), en 2025 = 6 454 €

Non-perception des échéances du Fonds de résilience de la Région (32 000 € de 2020), comptabilisée en 2025 = 4 284 €

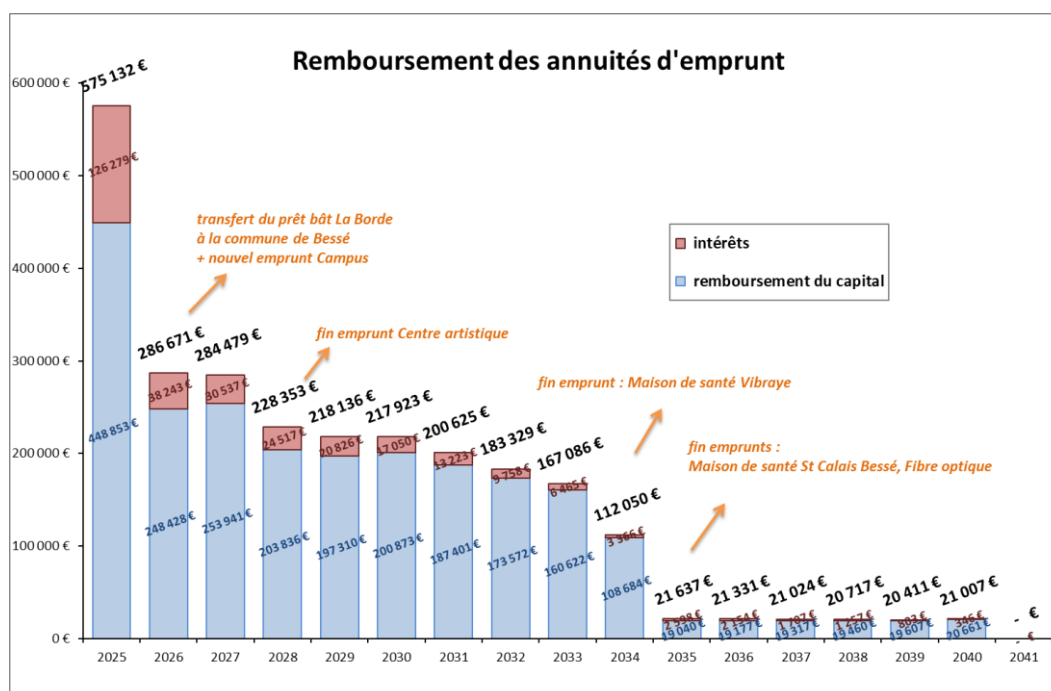
2.3.7 Provision pour risques

Actualisation des provisions pour risques (loyers impayés et compte épargne temps)

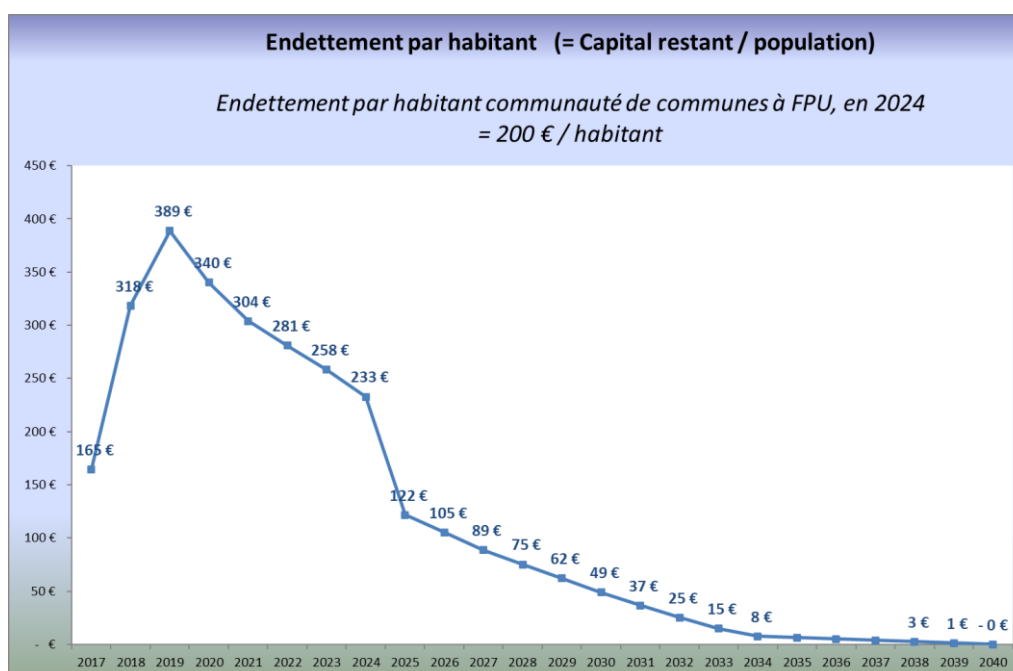
2.4 ETAT DE LA DETTE

2.4.1 Structure de la dette

Objet	Organisme	Montant initial emprunté	Année du contrat	Durée (ans)	Année de fin	Taux	Capital restant du au 31/12/2025
CCPC - maison de santé St Calais Bessé	MSA Sarthe Mayenne Orne	50 000 €	2014	10	2025	fixe 1,75%	- €
CCPC - école de musique	Caisse des dépôts et consignations	600 000 €	2011	15	2027	fixe 4,51%	104 679,74 €
CCPC - logements sociaux Marolles	Société générale	240 000 €	2012	20	2032	révisable Livret A	100 692,25 €
CCPC - maison de santé St Calais Bessé	Crédit Mutuel	500 000 €	2013	20	2034	fixe 4,04%	255 453,71 €
CCPC - logements sociaux Montaillé	Caisse des dépôts et consignations	148 484 €	2005	35	2040	révisable Livret A	82 547,37 €
CCVB - maison de santé Vibraye	Crédit Agricole	450 000 €	2016	15	2031	fixe 1,75%	178 826,67 €
Fibre optique	Crédit Agricole	1 487 500,00 €	2018	15	2033	fixe 1,17%	899 213,92 €
Collection du Musée Musique Mécanique	M Philippe CORBIN	100 000,00 €	2019	10	2029	fixe 0,00%	30 000,00 €
Campus Saint Calais	Crédit Mutuel	200 000,00 €	2025	15	2040	révisable Livret A	200 000,00 €
Bâtiment industriel La Borde	caisse française de financement local						
							1 851 413,66 €



2.4.2 Evolution de l'encours



III. LES RESSOURCES HUMAINES EN 2026

Les données relatives aux ressources humaines fournies ci-dessous, sont issues des logiciels comptabilité et paie au 31 décembre 2025.

Les informations relatives à l'évolution des effectifs de la structure ne peuvent être appréciées que comme des prévisions qui devront être discutées au cours de l'exercice 2026.

3.1.1 Structure des effectifs

Les effectifs évoqués ci-après, comprennent l'ensemble de la structure, c'est-à-dire tous les services proposés à la population : siège de l'EPCI (services administratif et technique) et services annexes (Multi-Accueil à Vibraye, Relais Petite Enfance, Base de Loisirs, L'Office Cowork de Bessé sur Braye).

Effectif de la collectivité au 31/12/2025 :

L'effectif au 31/12/2025 de la collectivité présenté correspond aux emplois permanents et emplois non permanents occupés par des agents titulaires et contractuels (sous contrat de droit public) correspondant au tableau des effectifs.

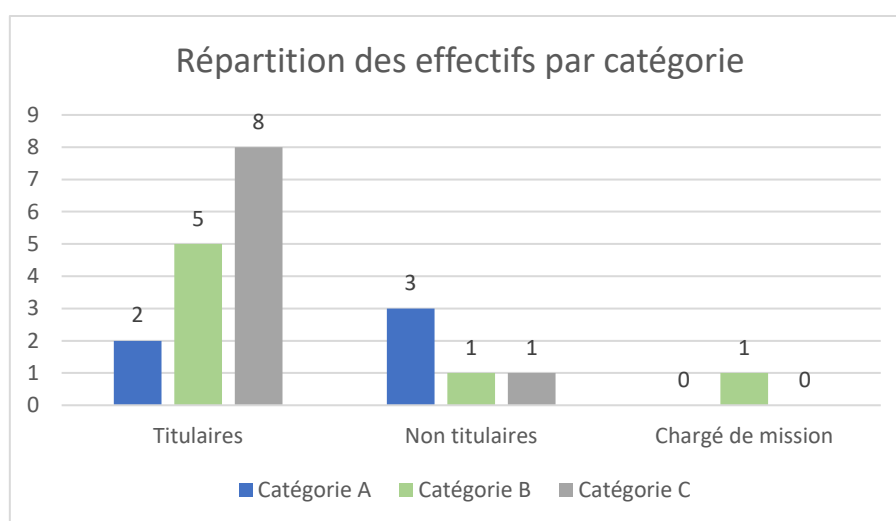
A cet effectif s'ajoute :

- Les médecins et les saisonniers,
- Les besoins occasionnels (ex : remplacement des agents en congés maladie)
- Les besoins occasionnels pour compensation de temps partiel
- Les besoins pour accroissement temporaire

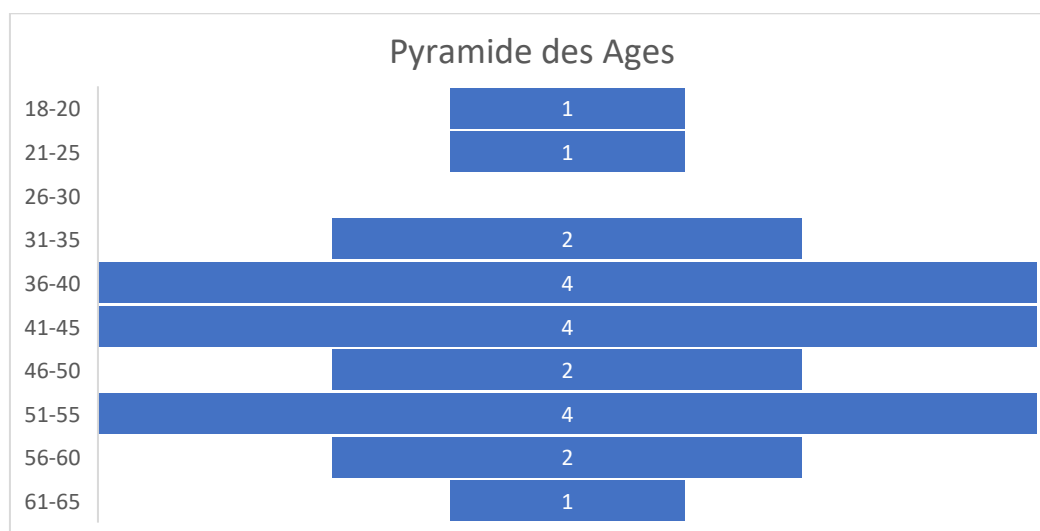
➤ En nombre et en Equivalent Temps Plein (ETP) selon le statut et la catégorie d'emploi des agents :

Effectifs au 31/12/2025

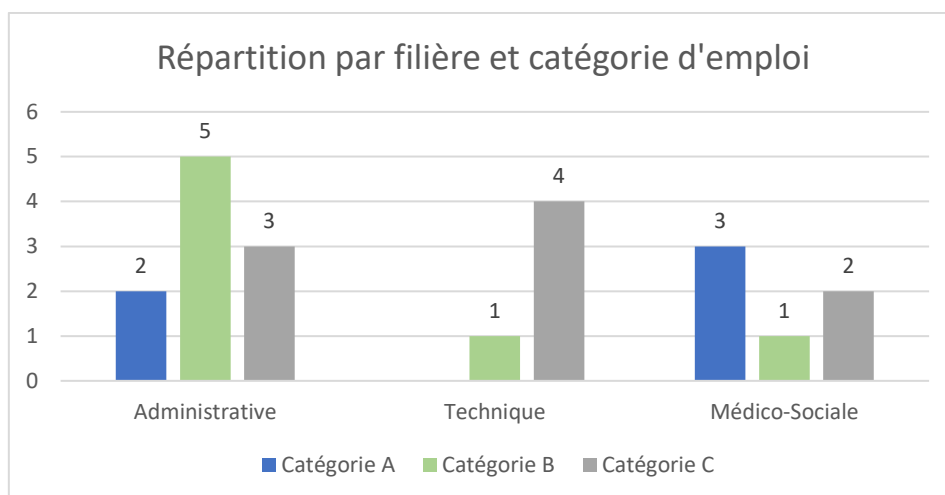
		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total		Total 31/12/2024	
		Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Permanents	Titulaires	2	2	5	5	8	7.6	15	14.6	17	16.03
	Non titulaires	3	2.8	1	1	1	0.5	5	4.3	2	2
Non Permanents	Chargé de mission	0	0	1	1	0	0	1	1	3	3
Total		5	4.8	7	7	9	8.1	21	19.9	22	21.03



➤ Répartition des agents selon l'âge :



➤ Répartition des agents selon la filière et la catégorie d'emploi :



➤ Evolution des effectifs au cours de l'année 2025 :

		Effectif 31/12/2023		Effectif 31/12/2024		Effectif 31/12/2025	
		Nombre	ETP	Nombre	ETP	Nombre	ETP
Permanents	Titulaires	17	15.44	17	16.03	15	14.6*
	Non titulaires	2	2	2	2	5	4.3**
Non Permanents	Chargé de mission	4	4	3	3	1	1***
Total		23	21.44	22	21.03	21	19.9

* Diminution de l'effectif permanent :

- ✓ 1 poste à 26h supprimé : l'agent sur le poste, qui avait en charge l'entretien des locaux du multi accueil, a quitté la collectivité au 31/12/2024. Le choix a été fait de ne pas remplacer et de faire intervenir une entreprise extérieure.
- ✓ 1 agent à temps complet a demandé une disponibilité pour convenance personnel à compter du 29/09/2025.
- ✓ 1 poste à temps non complet 24h par semaine transformé au 01/02/2025 à temps complet.

** Augmentation de l'effectif de non permanent :

- ✓ 1 poste de non permanent en contrat de projet transformé en poste permanent et pourvu à compter du 15/09/2025.
- ✓ 1 poste pourvu au Relai Petite enfance à temps non complet à raison de 28h semaine depuis le 01/02/2025.
- ✓ Création d'un poste au multi accueil à temps non complet à raison de 17h30 par semaine et pourvu depuis le 10/06/2025.

*** Diminution de l'effectif « Chargé de mission » :

- ✓ 1 poste de non permanent en contrat de projet transformé en poste permanent et pourvu à compter du 15/09/2025.
- ✓ Fin de mission de l'agent PVD le 10/03/2025.

➤ Autre évolution au cours de l'année :

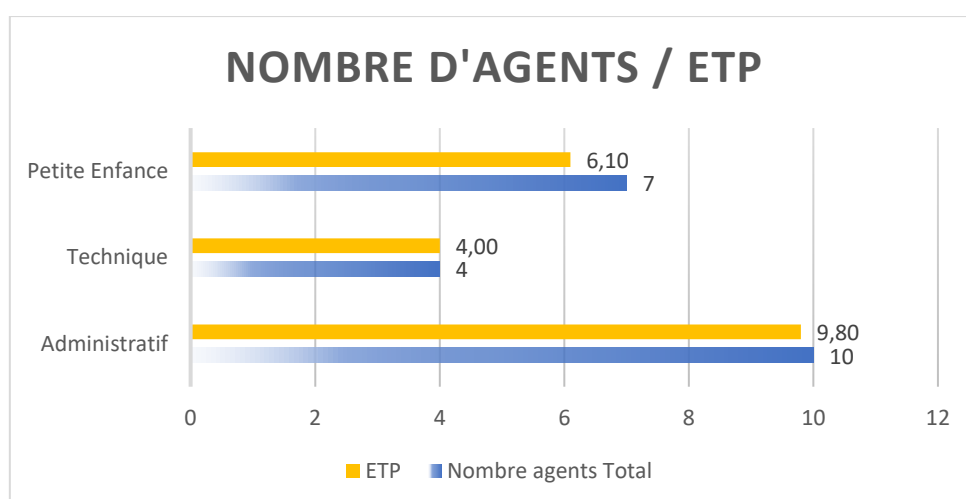
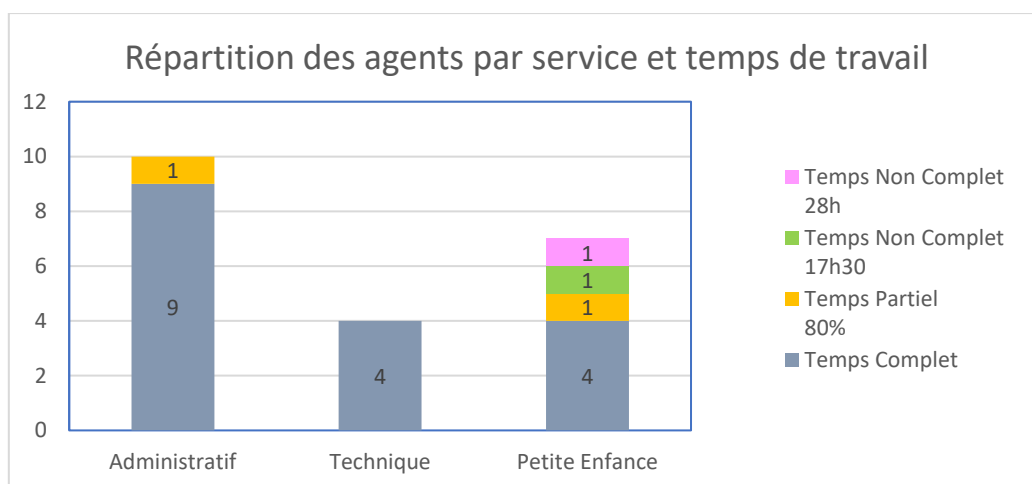
- ✓ 1 agent à temps complet a demandé une disponibilité pour convenance personnel à compter du 01/12/2025. Il a été remplacé sur son poste à la même date.

3.1.2 Temps de travail

➤ Répartition des effectifs en fonction du temps de travail :

Pour rappel : ETP = Equivalent Temps Plein

Service	Temps Complet	Temps Partiel 80%	Temps Non Complet 17h30	Temps Non Complet 28h	Nombre agents Total	ETP
Administratif	9	1			10	9.80
Technique	4				4	4.00
Petite Enfance	4	1	1	1	7	6.10
Total	17	2	1	1	21	19.90



➤ Nombre d'heures complémentaires et supplémentaires payées en 2025 :

21.25 heures complémentaires ont été effectuées au cours de l'année 2025 :

- 2,75 heures allouées au remplacement d'agent au multi-accueil
- 18.5 heures allouées au saisonnier de la base de loisirs

4 heures supplémentaires ont été effectuées au cours de l'année 2025 :

- 4 heures allouées au remplacement d'agent au multi-accueil

Il est à noter une nette diminution des heures complémentaires et supplémentaires payées par rapport aux années précédentes. Elle se justifie par la suppression des astreintes hebdomadaires du service technique, ainsi que le recourt à la rédaction d'avenant en cas de besoin de remplacement d'agent.

➤ Absences

- Pour raison de santé

Le nombre de jours d'absence au motif de la maladie ordinaire s'élève à 266 jours (dont 16 jours de carence) et concerne 14 agents.

Le nombre de jours d'absence au titre de la maternité s'élève à 28 jours.

- Autorisation d'absence

Le nombre de jours d'absence au titre des autorisations d'absence (Congé de paternité, Rentrée scolaire, Naissances, Mariages, Décès, Concours, Syndical, don de sang) s'élève à 46 jours ouvrés et concerne 14 agents

Pour la maladie le nombre de jour inclus des samedis et des dimanches. Pour les autorisations d'absence on parle de jour ouvré (sauf pour les congés de paternité). On peut considérer l'équivalent d'une année d'absence (toute absence confondue) au titre de l'année 2025.

3.1.3 Avantages en nature

L'avantage en nature peut être défini comme la fourniture ou la mise à disposition par l'employeur d'un bien ou d'un service permettant à l'agent de faire l'économie de frais qu'il aurait dû normalement supporter. (Ex : prise de repas gratuit, attribution d'un logement de fonction, mise à disposition d'un véhicule de fonction, dotation d'un téléphone ou d'un ordinateur, etc...).

Au sein de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, les agents qui ont besoin d'un téléphone dans le cadre de leurs missions sont dotés d'un portable qui est strictement réservés aux besoins du service et ne génèrent en aucun cas un avantage en nature.

Il en est de même pour les véhicules de la communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille qui sont à disposition des agents pour exercer les déplacements professionnels, par conséquent, les véhicules restent sur site en dehors des horaires de travail.

La collectivité ne possède aucun logement de fonction.

L'unique avantage en nature offert aux agents est la participation à la complémentaire prévoyance à raison de 0.725% du salaire brut (traitement de base + NBI + IFSE). Cette participation est obligatoire depuis le 01/01/2025 pour tout agent engagé avec la collectivité pour une période supérieure à 6 mois (prolongations comprises).

Pour l'année 2025, le coût global s'élève à **9 633.84€**.

3.1.4 Charges de personnel

Les dépenses de personnel enregistrées au CA 2025 tous statuts confondus :

Au titre de l'année 2025, le chapitre 012 relatif aux dépenses liées aux personnels s'élèvent à :

	2022	2023	2024	2025
Dépenses de personnel	1 052 473 €	1 257 866	1 230 255	1 190 955

Ces dépenses comprennent :

- Les rémunérations des agents (y compris les agents venus en besoin occasionnels, etc...)
- Les salaires du médecin salarié Centre de Santé
- Les cotisations patronales,
- Le versement aux œuvres sociales (CNAS),
- La médecine du travail,
- La cotisation à l'assurance du personnel pour les risques statutaires.

La CCVBA a perçu, sur 2025 :

22 930.78€ de remboursement sur salaires saisies au 08/01/2026 (CPAM, assureur et caisse des dépôts).

9 806€ de remboursement au titre de la compensation du supplément familial de traitement

Explications sur la diminution des charges de personnel en 2025 par rapport à 2024 :

➤ Multi-Accueil

- L'agent en charge de l'entretien à raison de 25h semaine a quitté la collectivité au 31/12/2024 au soir avec un versement d'une indemnité de rupture conventionnelle. Sur 2025 l'agent n'a pas été remplacé. L'entretien des locaux a été confié à une société extérieure.

➤ Pôle développement du territoire

- L'agent PVD a fini sa mission le 10/03/2025. Pas de recrutement pour assurer le reste de l'année.

Evolutions RH entre 2025 et 2026

Cotisations, évolutions salariales :

- Augmentation de la cotisation patronale de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) de 3% en 2025, 3% en 2026, 3% en 2027 puis 3% en 2028. Seuls les agents fonctionnaires de plus de 28h sont concernés. Coût estimé pour 2026 à : **+ 12 330€ par rapport à 2025 (Surcoût estimé de 2025 à 2028 de + 123 300€ pour 16 agents)**
- Depuis le 01/01/2024 la collectivité ne possède plus de médecine du travail (Santé au travail 72 avait mis fin aux conventions avec les collectivités locales faute de médecins). Le CDG72 (Centre de Gestion de la Sarthe) nous a fait part que Santé au Travail 72 propose de réintégrer les collectivités territoriales à compter du 01/01/2026. Le coût par agent sera de 138€ soit un budget pour l'année de **4 000€**.
- Augmentation de la valeur du SMIC au 01/01/2026 : aucune revalorisation du point d'indice ni modification des grilles n'est prévu en 2026. Aussi poursuite du versement d'une indemnité différentielle de SMIC pour les agents dont le traitement est inférieur au SMIC, soit inférieur à l'indice majoré 371 (correspond au 4^{ème} échelon de l'échelle C1). En effet le premier indice de la fonction public est 21.29€ mensuel inférieur au SMIC.
En cas d'une nouvelle augmentation du SMIC au cours de l'année 2026 : S'il n'y a pas de revalorisation du point d'indice (sur lequel est calculé le traitement des agents), et que les grilles indiciaires ne sont pas revues, le nombre d'agent qui percevra l'indemnité différentielle de SMIC augmentera.
- Prise en compte des avancements de grade et d'échelon ainsi que de l'évolution du régime indemnitaire.

Avantage en nature

- Mise en place d'une participation à la complémentaire santé à compter du 01/01/2026. Coût estimé à : **5 860€ (20€ par agent** possédant une mutuelle labélisée à son nom (attestation à présenter) **et par mois, sachant que tous les agents ne rempliront pas les conditions pour percevoir cette participation)**

Effectifs

➤ Petite Enfance

- 1 agent en congé de maternité sur l'année 2026, ce qui va engendrer le recrutement d'un agent en CDD à temps complet pour palier au remplacement.
- 1 agent est en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 29/09/2025. Le 1^{er} recrutement s'est avéré infructueux aussi, la collectivité a eu recours à un agent non-titulaire fin 2025 dans l'attente d'un nouveau recrutement. Finalement un agent titulaire du diplôme d'auxiliaire de puériculture a été recruté à compter du 05/01/2026.
- Augmentation du temps de travail du poste à temps non complet 17h30 hebdomadaire de 3h30 pour le porter à 21h semaine. De plus les temps partiel seront compensés afin de permettre plus de souplesse en cas d'absence et permettre la bonne application du projet pédagogique du multi-accueil.

➤ Base de Loisirs : Saisonnier

- Surveillance de la baignade été 2026 : au vu des problématiques avec les eaux de baignade, pas de recrutement de prévu pour 2026
- Gestion des locations du matériel terrestre et nautique :
 - Un emploi non permanent du 1^{er} juillet 2026 au 31 août 2026 à temps complet (35h hebdomadaire réparties sur 6 jours) sur le grade d'adjoint technique territorial pour assurer la mission de location de matériel terrestre et nautique et diverses tâches techniques en fonction de la météo.
 - Un emploi non permanent du 4 mai 2026 au 30 juin 2026 à temps non complet à raison de 20h maximum hebdomadaire sur le grade d'adjoint technique territorial, pour assurer la mission de location de matériel terrestre et nautique et diverses tâches techniques en fonction de la météo, les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés ainsi que les 4 et 5 mai pour prise de poste (formation, préparation de la journée d'ouverture prévue le 6 mai 2026...). Les 20h seront annualisées sur la durée du contrat.
- L'entretien des sanitaires sera assuré par le service technique sur la basse saison. Du 1^{er} juillet au 31 août, l'entretien sera assuré par une société extérieure. (À l'identique de l'année 2025)

➤ Santé

- Prévision d'un médecin généraliste à temps complet sur 6 mois
- Suite au départ de l'animateur santé actuel, recrutement d'un agent sur le poste pour assurer la poursuite des dossiers dans le cadre du CLS2. Une période de tuilage de 3 semaines est prévu.

➤ Administratif

- Un agent en temps partiel thérapeutique sur le début de l'année 2026.
- Provision sur l'équivalent d'un agent 6 mois sur 35h semaine pour pallier les différents remplacements en cas d'arrêt maladie d'agent en poste. Le remplacement de l'agent en temps partiel thérapeutique ci-dessus sera pris sur cette ligne.

- Pôle développement du territoire
 - Création d'un poste à temps complet au 01/07/2026 pour assurer la gestion du campus connecté ainsi que l'Office Cowork. Une délibération sera à prendre dans ce sens.
 - Prévision d'un recrutement d'un agent PVD (Petite Ville de Demain) à compter du 01/02/2026. La rémunération est remboursée intégralement à la collectivité, pour partie, via une subvention allouée par l'état, le reste à charge répartie sur les 3 communes concernées (BESSE SUR BRAYE, SAINT CALAIS, VIBRAYE). *Le recrutement de l'agent PVD est sous réserve du maintien de la délibération n°20251201 lors du conseil communautaire du 22/01/2026.*
- Technique
 - Création d'un poste à temps complet au 01/01/2026.

IV. PERSPECTIVES 2026

4.1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1.1 Campus Connecté (Saint Calais)

La Communauté de Communes de Vallées de la Braye et de l'Anille souhaite développer un espace numérique principalement dédiée à la formation, l'emploi et l'économie entrepreneuriale.

Le projet de tiers lieu repose sur les trois fondamentaux :

1. Travailler autrement : ce lieu se veut favoriser la « mobilité ».
2. Faciliter l'appropriation du numérique ou comment promouvoir la numérisation des entreprises.
3. Accélérer la lutte contre l'illectronisme professionnel : en effet, à l'échelle régionale, notre population compte parmi celles les plus éloignées des services publics et où parvenir aux services publics est plus délicat. Or malgré le développement rapide des démarches en ligne, la culture numérique des entrepreneurs est souvent trop insuffisante pour faire face à la sphère économique locale et plus encore extraterritoriale.

La communauté de communes décide de construire un lieu dédié à Saint Calais sur une emprise foncière lui appartenant, rue de la Cornillère. L'objectif de ce projet est d'y installer un tiers-lieu numérique dédié aux entreprises, à la formation et à l'emploi.

Les marchés de travaux (11 lots) ont été notifiés en août 2025. Les travaux de construction sont en cours. La fin des travaux est prévue pour juin 2026.

➤ Description du projet de construction et distribution des pièces :

Surface dans œuvre = 443 m²

Comprenant :

- ✓ 7 bureaux
- ✓ 1 bureau d'accueil
- ✓ 2 salles de réunion modulables
- ✓ 1 espace convivialité

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	MONTANT	taux /HT
Honoraires	126 450 €	151 323 €	Subventions	921 455 €	75%
Maîtrise d'œuvre	104 688 €	125 208 €	Région - Fonds CUT	642 200 €	52%
PETR BATEC	22 671 €	26 788 €	arrêté du 21/05/2021		
Atelier 2A / M3E	82 017 €	98 420 €	Etat - DSIL 2021	215 550 €	17%
Géomètre	580 €	696 €	notifié le 26/11/2021		
relevé topographique (Barbier)	580 €	696 €	Département -Fonds Investissement Durable	63 705 €	5%
SPS	2 360 €	2 832 €	notifié		
n°1 Pierre	2 360 €	2 832 €			
Etude sol	7 235 €	8 682 €			
n°1 Pressoir (Ginger)	2 950 €	3 540 €			
n°2 Cornillière (Fondasol)	4 285 €	5 142 €			
Contrôle technique	10 057 €	12 068 €			
n°2 Veritas	10 057 €	12 068 €			
publication de marchés	1 530 €	1 836 €			
MOE 1	313 €	375 €			
MOE 2	537 €	645 €			
Travaux	680 €	816 €			
acquisition terrain	4 167 €	4 500 €			
terrain (commune St Calais)	2 000 €	2 000 €			
frais d'acte	500 €	500 €			
bornage	1 667 €	2 000 €			
Travaux	1 067 131 €	1 280 558 €			
Marchés de travaux	1 061 631 €	1 273 958 €			
Lot n°01 : Gros-œuvre – VRD – Espaces verts	240 000 €	288 000 €			
Lot n°02 : Charpente – Ossature bois – Bardage	199 990 €	239 988 €			
Lot n°03 : Etanchéité	99 900 €	119 880 €			
Lot n°04 : Menuiseries extérieures bois-alu	184 824 €	221 789 €			
Lot n°05 : Menuiseries intérieures	40 526 €	48 631 €			
Lot n°06 : Cloison mobile	15 000 €	18 000 €			
Lot n°07 : Plâtrerie – Doublage – Cloisons-sèches – Faux plafonds	89 000 €	106 800 €			
Lot n°08 : Peinture	15 000 €	18 000 €			
Lot n°09 : Revêtement de sol souple	55 000 €	66 000 €			
Lot n°10 : Electricité – Chauffage	60 458 €	72 550 €			
Lot n°11 : Plomberie – Sanitaires – Ventilation	61 933 €	74 320 €			
autres travaux	3 500 €	4 200 €			
équipements incendie	2 000 €	2 400 €			
Equipement/Aménagement	35 417 €	42 500 €			
Mobilier	20 833 €	25 000 €			
Informatique	12 500 €	15 000 €			
création logo	2 083 €	2 500 €			
Total	1 233 165 €	1 474 380 €	Total	1 233 165 €	1 474 380 €

➤ Animation et communication

- Inauguration, dossier de presse, création d'un logo

4.1.2 Actions économiques et emploi

- Animation Soirée interentreprises
- Animations partenaires et avec les chambres consulaires
- Animation économique (soirée, afterwork , etc.)
- Subvention Le Flore - Hébergement Temporaire chez l'Habitant
- Adhésion Initiative Sarthe
- Adhésion Mission Locale Sarthe Nord

L'adhésion passerait de 1.10€ à 1.40€ par habitant (+27%).

Sur la base de la population 2025 (15 210 habitants) :

1.10€/habitant = 16 731€

1.20€/habitant = 18 252€ (soit +1 521€ / +9%)

1.30€/habitant = 19 773€ (soit +3 042€ / +18%)

1.40€/habitant = 21 294€ (soit +4 563€ / +27%)

4.1.3 Modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi)

- Prévoir un budget sécurité pour une éventuelle modification PLUi = 10 000 €
- Prestations de conseils en urbanisme = 5 000 €

4.1.4 Habitat

✓ Service public de rénovation de l'habitat

Depuis 2025, mise en œuvre du Service public de rénovation de l'habitat (SPRH)

Lancement d'un marché à compter du 1^{er} avril 2025, pour le suivi-animation des missions du SPRH sur le territoire de la CCVBA, incluant les volets suivants, du Pacte territorial France Rénov' :

- Volet 1 : Dynamique territoriale
- Volet 2 : information, orientation et conseil
- Volet 3 : accompagnement des ménages

	montant prévisionnel (marché CITEMETRIE)		réalisations 2025		prévisions 2026		prévisions 2027	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Volet 1 : Dynamique territoriale	35 225,00 €	42 270,00 €	3 272,72 €	3 927,26 €	15 980,00 €	19 176,00 €	15 972,28 €	19 166,74 €
plan de communication	10 500,00 €	12 600,00 €	1 200,00 €	1 440,00 €	4 650,00 €	5 580,00 €	4 650,00 €	5 580,00 €
gouvernance et suivi	24 725,00 €	29 670,00 €	2 072,72 €	2 487,26 €	11 330,00 €	13 596,00 €	11 322,28 €	13 586,74 €
Volet 2 : Information, orientation et conseil	44 250,00 €	53 100,00 €	7 540,00 €	9 048,00 €	18 355,00 €	22 026,00 €	18 355,00 €	22 026,00 €
Informations de 1er niveau	6 750,00 €	8 100,00 €	840,00 €	1 008,00 €	2 955,00 €	3 546,00 €	2 955,00 €	3 546,00 €
Conseils personnalisés	15 000,00 €	18 000,00 €	3 200,00 €	3 840,00 €	5 900,00 €	7 080,00 €	5 900,00 €	7 080,00 €
Conseils (personnalisés) renforcés- 45	22 500,00 €	27 000,00 €	3 500,00 €	4 200,00 €	9 500,00 €	11 400,00 €	9 500,00 €	11 400,00 €
Volet 3 : Accompagnement des ménages (quantités estimées)	134 166,66 €	160 999,99 €	14 974,97 €	17 969,96 €	59 595,78 €	71 514,94 €	59 595,78 €	71 514,94 €
Accompagnement pour les travaux de rénovation énergétique (PO/PB) TMO, MO et INT	103 333,33 €	124 000,00 €	9 333,30 €	11 199,96 €	47 000,00 €	56 400,00 €	47 000,00 €	56 400,00 €
Accompagnement pour les travaux de lutte contre l'habitat indigne ou dégradé TMO et MO (PO)	5 000,00 €	6 000,00 €	- €	- €	2 500,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €
Accompagnement pour les travaux comprenant un volet rénovation énergétique et une intervention sur l'habitat indigne ou dégradé TMO et MO (PO)	3 333,33 €	4 000,00 €	1 666,67 €	2 000,00 €	833,28 €	999,94 €	833,28 €	999,94 €
Accompagnement pour les travaux d'accessibilité ou d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap TMO, MO (PO)	22 500,00 €	27 000,00 €	3 975,00 €	4 770,00 €	9 262,50 €	11 115,00 €	9 262,50 €	11 115,00 €
1/2 journée de permanence	3 600,00 €	4 320,00 €			1 800,00 €	2 160,00 €	1 800,00 €	2 160,00 €
intervention d'un conseiller lors d'une action	3 150,00 €	3 780,00 €			1 575,00 €	1 890,00 €	1 575,00 €	1 890,00 €
réunion en présentiel du chef de projet sur le SPRH	3 600,00 €	4 320,00 €						
			160,00 €	192,00 €	1 720,00 €	2 064,00 €	1 720,00 €	2 064,00 €
TOTAL	223 991,66 €	268 789,99 €	25 947,69 €	31 137,23 €	99 025,78 €	118 830,94 €	99 018,06 €	118 821,67 €

Ce programme est subventionné par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et le Département de la Sarthe.

4.2 PETITE ENFANCE

4.2.1 Relais Petite Enfance : accueillir, informer et accompagner les assistants maternels, les parents et leurs enfants

➤ Actions de promotion et de valorisation du métier d'assistants maternels

Face à la baisse du nombre d'assistants maternels sur notre territoire, le Relais Petite Enfance (RPE) de la CCVBA continue à mener des actions de promotion et de valorisation du métier.

➤ Accompagnement des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) du territoire

Les objectifs du programme d'accompagnement sont :

- de renouveler les formes de soutien à l'accueil individuel et en particulier auprès des porteurs de projet des maisons d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM),
- de créer un programme d'accompagnement à la création et la pérennisation des MAM sur le territoire.

La CCVBA et les quatre communes engagées (Lavaré, Semur-en-Vallon, Vibraye et Montaillé sous réserve) sont accompagnés par Ludivine LEDRU (2LSynergie), jusqu'au 31 décembre 2026.

Cet accompagnement est subventionné par l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales CNAF (dans le cadre de l'appel à projet), le reste à charge est co-financé par la CCVBA et les communes engagées.

➤ **Reconduction de la Semaine Nationale de la Petite enfance**

Rendez-vous annuel des familles, professionnels de la petite enfance, parents et institutions. Il permet de faire une place au jeune enfant sur le territoire et fédère les partenaires depuis plusieurs années autour d'un projet commun.

4.2.2 Multi-Accueil Le Jardin des Sens (Vibraye)

Les orientations 2026 sont :

➤ **Renforcer les axes du projet pédagogique : promouvoir l'extérieur et le développement sensoriel du jeune enfant**

Mobilier extérieur (tables et chaises pour repas) pour favoriser l'utilisation des extérieurs en cohérence avec le projet pédagogique

➤ **Accompagnement global des familles : renforcer l'accompagnement et l'intégration des parents**

Assise adulte confortable avec accoudoirs mise à disposition pour l'allaitement maternel

➤ **Faciliter l'ergonomie pour les enfants et les professionnels**

Remplacement du plan de change

4.2.3 Convention Territoriale Globale (CTG)

Depuis juin 2023, la CCVBA assure la coordination de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la Caisse d'Allocations Familiales CAF sur la période 2023-2027. La CTG est une démarche pour mettre en œuvre le projet social de territoire élaboré par les élus sur les quatre thématiques retenues : petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, favoriser l'accès aux droits via l'offre de mobilité. La chargée de coopération coordonne donc les actions et acteurs du territoire sur ces thématiques, en créant du lien et en favorisant les mutualisations et partenariats.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) sont engagées sur le financement du poste de chargée de coopération CTG.

En 2026, l'axe de travail de la CTG portera notamment pour la Parentalité :

➤ **Actions de prévention à l'usage des écrans** (Parentalité et enfance-jeunesse)

- Sensibilisation des professionnels éducatifs et enseignants aux compétences psycho sociales (en lien avec le contrat local de santé), et promotion santé.
- Organiser une sensibilisation des conseillers numériques en vue de mettre en place un atelier de parentalité numérique sur le territoire

➤ **Développer les formes de soutien aux parents et familles**

Faire intervenir le Café de la famille sur le territoire

➤ **Formation des accueillants au Lieu d'Accueil enfants-parents (LAEP)**

Permettre la formation des agents et bénévoles accueillants au LAEP afin de leur permettre de monter en compétence et de mettre en œuvre la mission

Pour l'axe Enfance-jeunesse de la CTG :

➤ **Maintenir et développer les services enfance-jeunesse (enfance-jeunesse/mobilité)**

Permettre l'accès aux services par la prise en charge des navettes mises en place par les services d'Accueil de Loisirs (ALSH)

➤ **Création d'un réseau des personnels des écoles et restauration scolaire**

Intervenant ou formation commune

Pour l'axe Petite enfance de la CTG :

➤ **Développer l'axe intergénérationnel**

En lien avec la démographie du territoire, nouer des partenariats durables avec les EHPADs. En lien avec la Charte des Aînés de la MSA sur la CCVBA, développer des actions communes.

➤ **Renforcer le partenariat, les passerelles dans une logique de parcours de vie de l'enfant sur le territoire**

Actions communes services culturels, médiathèques, services petite enfance (Projet prix littérature jeunesse), écoles, ALSH.

L'ensemble des actions peuvent bénéficier des soutiens financiers de la CAF et/ou de la MSA.

4.3 SANTE

4.3.1 Accès aux soins et offre de soins

➤ **Centre de santé**

Les deux postes de médecins généraliste salariés à temps non-complet (sur Saint Calais et Bessé-sur-Braye) sont maintenus.

Un poste de médecin généraliste supplémentaire est budgétisé sur 2026.

➤ **Recherche de médecins**

- Application Doctripper

Plateforme de recrutement des territoires destinée aux professionnels de santé diplômés ou en études à la recherche d'un stage, d'un remplacement, d'une collaboration ou d'une installation.

- Participation aux centres d'intérêt des étudiants

Pour séduire et attirer des étudiants en santé dentistes et généralistes, mise en valeur du territoire en proposant des avantages, une aide financière pour des manifestations culturelles, sportives, de loisirs...

4.3.2 Actions de prévention

➤ **Le Contrat Local de Santé (CLS)**

- Poste d'animateur territorial de santé : organisation des actions de prévention et coordination des différents acteurs et professionnels de santé en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Anille Braye Loir Bilurien (CPTS ABLB) pour faciliter l'accès aux soins des patients et pour renforcer les parcours de soins.

L'Agence Régionale de Santé (ARS), dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), s'est engagée sur le financement du poste d'animateur territorial de santé à hauteur de 32 000€ par an jusqu'en 2026.

- Contrat Local de Santé 2024-2027 :

Axes :

- ✓ Améliorer l'accès aux soins, l'attractivité du territoire et développer la coordination des acteurs
- ✓ Parcours : accompagner les parcours de santé des personnes en situation de vulnérabilité
- ✓ Renforcer la prévention et la promotion de la santé

Objectifs :

- ✓ Réduction des inégalités territoriales et sociales de santé
- ✓ Expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires

- Action de communication autour du Contrat Local de Santé :

Café-rencontres itinérants, réunions de sensibilisation/d'accompagnement/d'information, mise en place d'un Contrat Local de Santé Mentale, participation aux Semaines d'Information sur la Santé Mentale, actions de prévention...

➤ **Réalisation de guides d'information**

Recensement des dispositifs existants en matière de Santé (acteurs, professionnels, associations...)

➤ **Charte territoriale des Aînés et Contrat Aidants 2023-2025**

Dispositifs sélectionnés suite l'appel à candidature de la MSA

Les champs d'action de la Charte des solidarités avec les Aînés :

- Le soutien au lien social et aux solidarités de proximité
- La valorisation des engagements et de l'expérience des aînés
- La promotion du « bien vieillir » à travers la promotion de la santé et la prévention
- Le développement ou le maintien d'une offre de services ou de formules d'hébergement de proximité
- L'amélioration de l'accès aux services de santé et aux droits pour tous

Financement par la MSA 2023-2025 (20 000€)

Sur 2026, poursuite des actions et du financement de la MSA

Les domaines prioritaires du Contrat Aidants :

- Le soutien des aidants au niveau psychologique et de la santé
- Un besoin de formation des aidants familiaux
- Le répit des aidants familiaux

Cette charte et ce contrat ont pour vocation de lutter contre l'isolement et développer les solidarités et les services autour des aînés et des aidants sur les territoires ruraux les plus isolés.

Financement par la MSA Contrat Aidant 2023-2025 (6 000€)

Sur 2026, poursuite des actions et du financement de la MSA

4.4 ENVIRONNEMENT : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Le territoire de la CCVBA est concerné par deux bassins versants (l'Huisne et la Braye) et deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Au titre de sa compétence GEMAPI obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018, la CCVBA délègue sa compétence à plusieurs syndicats selon les bassins versants et l'organisation territoriale de ces mêmes syndicats.

✓ **Le bassin versant du Loir et de la Braye**

La CCVBA adhère au Syndicat Mixte des Bassins du Loir et de la Braye.

Dans l'attente des éléments pour l'adhésion (pour rappel 2025 = 60 574,20 €)

✓ **Pour le bassin de l'Huisne**

La CCVBA adhère aux :

- Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe

La CCVBA adhère au syndicat sur le territoire des communes de Dollon, Semur-en-Vallon et Lavaré.

Contribution 2026 en attente d'éléments (pour rappel 2025 = 8 029,08 €)

- Syndicat du Bassin de la Sarthe

Contribution 2026 en attente d'éléments (pour rappel 2025 = 295,05 €)

✓ **Lutte contre les rongeurs aquatiques**

La CCVBA collabore avec l'association POLLENIZ, pour la lutte des rongeurs aquatiques. POLLENIZ anime et informe les réseaux communaux de piégeurs, collecte le relevé des captures, et défraie les piégeurs.

Selon les besoins et en fonction de la décision communautaire, POLLENIZ peut fournir du matériel de piégeage et des équipements de protection individuelles des piégeurs.

✓ **Perception de la taxe GEMAPI**

Au 1^{er} janvier 2022, la CCVBA a institué la taxe pour la GEMAPI. Elle en vote chaque année le produit.

4.5 COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

- Adhésion au Syndicat de valorisation des ordures ménagères - SYVALORM Loir & Sarthe
Baisse en 2026, due à l'évolution de la population du territoire CCVBA
Coût par habitant 2026 = 110,00 €/habitant (maintien par rapport à 2025)
Population pour 2026 = 14 775 habitants (pour rappel 2025 = 14 867 habitants)
A cette contribution de base, s'ajoutent les services supplémentaires pour 27 369€
(pour rappel 2025 = 29 614€)
Soit contribution 2026 = 1 652 619 € (pour rappel 2025 = 1 664 984 €)
- En 2026, les tarifs de la redevance d'ordures ménagères ont été maintenus à ceux de 2025.

4.6 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le marché de services pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif avec l'entreprise SUEZ prend fin au 30 juin 2026.

Une nouvelle consultation sera menée pour la souscription d'un nouveau contrat. Les tarifs facturés aux usagers pourront être revus en fonction des prix du futur marché.

4.7 TOURISME

4.7.1 Promotion et développement touristique

Dissolution de l'association de l'Office de Tourisme des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Il sera prévu, au budget 2026, une contribution au Pays du Perche Sarthois, avec pour mission d'assurer la continuité des actions touristiques de notre territoire.

4.7.2 Base de loisirs intercommunale (Lavaré)

- Organisation du service :
 - Animations sportives auprès des enfants (scolaires, centre de loisirs...) : convention avec l'Anille Braye Omnisport Intercommunal (ABOI)
 - Camping : réservation et paiement exclusivement en ligne, pour la saison 2025
- Matériels de loisirs
 - Installation de l'activité Archerie Tag
 - Renouvellement des gilets de sauvetage
 - Achat de VTT et de paddles

4.7.3 Musées

Conventions tripartites avec les associations :

- Musiques Magiques, pour le Musée de la Musique Mécanique (Dollon)
- Compagnie du Chemin de Fer de Semur-en-Vallon, pour le Museo-Train (Semur-en-Vallon)

4.8 COMMUNICATION / PROMOTION DU TERRITOIRE

Dans la continuité des actions de communication et de promotion de notre territoire menées depuis quelques années, la CCVBA maintient ses actions. En 2026, les axes seront :

- La refonte graphique du site internet de la CCVBA
- Axes de communication sur 2026 :
 - ✓ Base de loisirs : vidéo promotionnelle présentant les nouveaux équipements, dépliants, encarts presse
 - ✓ Tourisme et Chemins de randonnées = spots vidéo avec communication multi-canal pour valoriser les chemins de randonnées, les bâtiments historiques, les lieux de caractère.

4.9 INFORMATIQUE DES ECOLES

La collectivité prévoit l'acquisition d'une trentaine d'ordinateurs fixes (renouvellement du parc suite au passage à Windows 11), par :

- La souscription d'un nouveau contrat de leasing
- L'achat direct de matériels informatiques, pour 10 000 € TTC environ

4.10 TRANSPORTS COLLECTIFS DES ENFANTS

La CCVBA prend en charge le transport des enfants vers les équipements communautaires, dans le cadre des activités scolaires.

Depuis 2025, la prise en charge est étendue aux activités organisées par les accueils de loisirs.

La collectivité prend également en charge les navettes de transports assurées par les services d'accueil de loisirs sans hébergement (CLSH) communaux et associatifs.

4.11 TRAVAUX ET AMENAGEMENT SUR LE PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Aménagement extérieur du site de La Cornillère (Saint Calais)

Les marchés de travaux (2 lots) ont été notifiés en juillet 2025.

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	taux /HT
Honoraires	21 997,28 €	26 396,74 €	Subventions	montant
esquisse <i>Feuille à Feuille</i>	4 100,00 €	4 920,00 €	Contrat Pays de la Loire 2026	163 818,00 € 70%
maitrise d'œuvre <i>Feuille à Feuille</i>	17 500,00 €	21 000,00 €		
publication marché travaux <i>Medialex</i>	397,28 €	476,74 €		
Viabilisation concessionnaires	7 460,54 €	8 952,65 €		
raccordement électricité <i>ENEDIS</i>	1 172,40 €	1 406,88 €	FCTVA (16,404 % du TTC)	HT 46 068 €
raccordement télécom <i>Axione</i>	2 317,90 €	2 781,48 €		
raccordement eau <i>Suez</i>	1 095,98 €	1 315,18 €	Autofinancement	70 208 € 70 946 €
raccordement assainissement et pluvie <i>Suez</i>	2 874,26 €	3 449,11 €		30% 25%
Marchés de travaux	177 968,54 €	213 562,25 €		
Lot 1 VRD ouvrages et mobilier <i>Colin TP</i>	158 486,80 €	190 184,16 €		
Lot 2 Plantations <i>Julien et Legault</i>	19 481,74 €	23 378,09 €		
Autres travaux d'aménagement	26 600,00 €	31 920,00 €		
TOTAL	234 026,36 €	280 831,64 €	TOTAL	234 026,36 € 280 831,64 €

Maison de la Petite Enfance (Vibraye) :

- Remplacement du plan de change adapté à l'ergonomie des agents
- Aménagements pour mise aux normes imposés pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant :
 - ✓ Nouvel aménagement de la salle de bain : déplacement de la douche, sol anti-dérapant, ouverture côté Relai Petite Enfance
 - ✓ Remplacement des poignées de portes ou des portes, pour mise en hauteur (sécurité des enfants)
 - ✓ Remplacement des portes des deux pièces de vie (portes vitrées partiellement)

Ces projets sont susceptibles d'être subventionnés par la CAF.

Voie verte (Bessé-sur-Braye)

- Entretien de la voie (5 km) à la charge de la CCVBA

Voirie communautaire

- Programme de travaux d'entretien de la voirie
- Fauchage (en régie communale ou prestation)

Centre artistique Jean Françaix (Saint Calais) :

- Aménagement d'une dalle de béton à la sortie de la salle A
- Eclairage en LED du hall

Espace Cowork (Bessé-sur-Braye) :

- Changement des stores (lames et verticales)

Zones d'activités :

- Installation d'un totem à la ZA de La Pocherie (Saint Calais)

Maison de santé Vibraye :

- Agrandissement du parking

Maison de santé Saint Calais

- Réfection de cabinets (médecins généralistes)
- Installation de volets roulants stores solaire
- Climatisation des cabinets infirmières et kiné
- Installation de portes et fenêtres au grenier
- Installation de portes aux salles d'attente

Base de loisirs intercommunale (Lavaré)

- Installation de presto-thermostatique aux douches du camping
- Entretien de la berge (pieux de retenue)

Hôtel communautaire (Saint Calais)

- Changement de la porte de service

Atelier des services techniques Pocherie (Saint Calais)

- Achat et installation d'un mobil-home climatisé et achat de terrain (1 000 m²)
- Aménagement des vestiaires
- Changement de la fenêtre du bureau
- Eclairage en LED
- Changement de la porte de garage
- Installation d'une alarme anti-intrusion

Stade d'athlétisme (Saint Calais)

- Ballon d'eau chaude
- Eclairage en LED

4.12 AFFAIRES GENERALES

- ✓ Equipements et outillage au service technique :
- Achat d'un broyeur de végétaux
